

CONSEIL D'ORIENTATION SEANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

Deliberation N° 2013-CO-45

OBJET: MODIFICATIONS DES CRITERES D'AGREMENTS EN GENETIQUE CONCERNANT LE HLA

Etaient présents :

Etaient absents:

Monsieur Patrick NIAUDET, président du conseil d'orientation

Monsieur Jean-Louis TOURAINE, député

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, député

Madame Ségoiène NEUVILLE, députée

Madame Catherine DEROCHE, sénatrice

Monsieur Philippe VIGIER, député

Monsieur Bernard CAZEAU, sénateur

Monsieur Gilbert BARBIER, sénateur

Madame Pascale FOMBEUR, membre du Conseil d'Etat

Monsieur Alain MILON, sénateur

Monsieur Pierre LYON-CAEN, membre de la

Commission nationale consultative des droits de l'homme

la Cour de cassation

Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER, membre de

Docteur Jean-Marie KUNSTMANN, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction Docteur Gérard SEYEUX, médecin psychanalyste

Professeur Dominique BONNEAU, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique

Monsieur Henri JOYEUX, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales

Docteur Jacqueline MANDELBAUM, experte scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction

Monsieur Bruno GAURIER, représentant de l'Association des paralysés de France

Professeur Jean-Pierre JOUET, expert scientifique spécialisé en hématologie

Monsieur Jean-François MALATERRE, représentant de l'Association française contre les myopathies

Professeur Jacques BELGHITI, expert scientifique spécialisé en matière de prélèvement et de greffe

Docteur Alain TENAILLON, expert scientifique spécialisé en matière de prélèvement et de greffe

Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, pédopsychiatre

Madame Ingrid CALLIES, conseillère pour l'éthique de la recherche

Madame Suzanne RAMEIX, philosophe

Monsieur Nicolas AUMONIER, philosophe

Madame Marie-Françoise BARATON, représentante de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux

Madame Danièle LOCHAK, représentante de la Ligue des droits de l'homme

Madame Sylvie BUNFORD, représentante de l'Association « AMPhore »



Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

<u>DECIDE, à la majorité des membres présents</u> d'approuver les modifications des critères d'agréments en génétique concernant le HLA, telles qu'elles figurent dans le document annexé.

Fait à Saint-Denis, le 21 novembre 2013

Le président du Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine

el au M

Patrick NIAUDET